



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
الخوادم المغربية للاتصال السمعي البصري
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Opérateurs

[A](#) [1] [+A](#) [1]

Opérateurs

PUBLIC [2]

Le secteur audiovisuel public marocain, qui est composé des deux sociétés nationales que sont la SNRT et la Soread 2M, compte aujourd'hui plus de 10 chaînes de télévision et 6 stations radiophoniques, dont la diffusion est assurée selon différents modes techniques, analogique ou numérique terrestre pour certaines, et satellitaire pour d'autres.

En 2006, un processus de restructuration institutionnelle et organisationnelle a été lancé, visant à ériger ce secteur en Pôle audiovisuel public, suite à la décision de S.M. le Roi de nommer M. Fayçal Laâraichi en tant que Président commun des deux sociétés nationales.

Saisi par Sa Majesté le Roi à ce sujet, le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle avait rendu un [un avis](#) [3] dans lequel il réaffirmait tout l'intérêt que représente la mise en place d'un pôle public unifié pour le développement du paysage audiovisuel dans son ensemble.

Dans son avis, le CSCA a estimé que cette réorganisation doit aboutir à la création d'une société holding en charge du pôle audiovisuel public regroupant des entités organisées selon une logique de métiers (télévision, radio, télédiffusion, production, publicité, archivage, marketing, etc.) à même de jouer un rôle moteur dans le processus de développement du secteur audiovisuel, et a préconisé que cette réorganisation soit réalisée de manière progressive, par la mise en place d'abord d'un contrôle directorial unique, afin de lui garantir les meilleures chances de réussite. Cette société holding sera appelée à assurer la coordination du pôle public ainsi créé, la rationalisation de l'organisation et du fonctionnement des entités qui le composent ainsi que la cohérence de leurs stratégies.

PRIVE [4]

Le Maroc vit depuis 2002 un véritable tournant dans le domaine de la communication audiovisuelle, la libéralisation du secteur audiovisuel national étant passée du statut d'ambition à celui de réalisations concrètes.

La création de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, la suppression du monopole de l'Etat en matière de radiodiffusion et de télévision et la publication de la loi relative à la communication audiovisuelle constituent, en effet, des jalons importants dans le processus visant à permettre aux opérateurs audiovisuels, publics et privés, d'accompagner l'œuvre de démocratisation et de modernisation du secteur, en particulier, mais aussi de la société plus généralement, dans le respect des valeurs culturelles et identitaires du pays.

La libéralisation est donc en marche, dans les faits, depuis la délivrance par la Haute Autorité, en mai 2006, de dix nouvelles licences d'établissement et d'exploitation de services radiophoniques et d'une licence de télévision satellitaire émettant à partir du territoire marocain, qui sont venus étoffer le panorama existant.

Contribuant ainsi à la reconfiguration du paysage audiovisuel marocain, qui est aujourd'hui à même de garantir au plus grand nombre de citoyens un accès équitable à une offre audiovisuelle diversifiée et complémentaire, tous ces nouveaux services déploient désormais de grandes capacités d'adaptation aux spécificités économiques et culturelles du marché ainsi qu'à la demande de leurs publics respectifs.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B> [2] <https://www.haca.ma/fr/publics> [3]

https://www.haca.ma/sites/default/files/upload/documents/communique_avis_saMajeste_VF.pdf [4]

<https://www.haca.ma/fr/privés>